



OFFICE DE L'ELEVAGE
M.C.C.E

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE DE GESTION VIANDE BOVINE DU 18 SEPTEMBRE 2008

2- Restitutions à l'exportation
Pas de modification des taux

3-Adoption d'un règlement de la Commission arrêtant certaines modalités d'application relatives à une assistance à l'exportation de viande bovine susceptible de bénéficier d'un traitement spécial à l'importation au Canada (Version codifiée du règlement n° 2051/1996).

4-Adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1731/2006 portant modalités particulières d'application des restitutions à l'exportation pour certaines conserves de viande bovine.

Cet amendement vise à simplifier les conditions de transformation sous douane.

5- Discussion sans vote sur un projet de règlement de la Commission établissant pour l'année 2009 les modalités d'application des contingents tarifaires d'importation pour les produits de la catégorie « baby beef » originaires de Croatie, de Bosnie-et-Herzégovine, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et du Kosovo.

6-Discussion sans vote sur un projet de règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 810/2008 du 11 août 2008 portant ouverture et mode de gestion des contingents tarifaires pour les viandes bovines de haute qualité, fraîches, réfrigérées ou congelée et pour la viande de buffle congelée (changement du nom de l'organisme émetteur du Paraguay)